

AVIS

Le Maire de Bagnères de Luchon informe ses administrés que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 12 juin 2020 à 16 h 45 **Salle du Pavillon Normand (Parc du Casino de Bagnères de Luchon)**.

La séance se tiendra sans public, avec la seule présence de la presse et retransmission sur la page Facebook de la ville :

Depuis Facebook : « Luchon la ville ».

Depuis votre moteur de recherche : www.facebook.com/luchonlaville.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2020.

Affaires thermales :

1. Affectation des personnels des thermes au budget principal.
2. Décision d'indemnisation concernant le contentieux ZELDA.
3. Agence France Locale, désignation de représentants de la régie à l'Assemblée Générale de l'Agence France Locale – Société Territoriale.
4. Questions diverses.

Affaires Ehpad ERA CASO :

5. Abandon de la caution de madame VILLEMUR Marie-Thérèse au profit de l'Ehpad Era Caso.

Affaires communales :

6. Régime des délégations.
7. Délibération relative à la création de la Commission de Délégation de Services Publics.
8. Délibération relative à la création de la Commission d'Appel d'Offres.
9. Fixation du nombre de représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.
10. Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.
11. Désignation des membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la régie Luchon Forme et Bien-Etre.
12. Désignation des délégués aux Conseils d'Ecoles publiques de Bagnères de Luchon.

13. Désignation des représentants du Conseil Municipal aux Conseils d'Administration du collège Jean Monnet et du lycée Edmond Rostand de Bagnères de Luchon.
14. Agence France Locale, désignation de représentants de la commune à l'Assemblée Générale de l'Agence France Locale – Société Territoriale.
15. Proposition des membres de la Commission Communale des impôts directs.
16. Délibération relative à la désignation d'un correspondant défense.
17. Délibération relative à l'élection de deux délégués de la commune à la commission territoriale du SDEHG de la Vallée de la Pique.
18. Modification de la convention conclue avec le Syndicat Mixte Haute-Garonne Montagne (SMHGM) attribuant une subvention de fonctionnement à la commune.
19. Avenant n° 4 à la convention d'objectifs et de partenariat entre la commune et l'association « Pyrénées Luchon Equitation », (APLE).
20. Indemnités de fonction allouées aux élus, répartition de l'enveloppe.
21. Indemnités de fonction allouées aux élus, détermination des majorations.
22. Désignation du représentant de la commune aux instances de la SPL ARAC Occitanie.
23. Questions diverses.

Bagnères de Luchon, le 05 juin 2020,
Le Maire,
Eric AZEMAR.

